

BULLETIN MUNICIPAL

SAINT-AIMÉ-DES-LACS

RÉDACTEUR ET ÉDITEUR : MARC-ANDRÉ LUSSIER

10 juin 2016
Volume 2, numéro 2



Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs 119, rue Principale Saint-Aimé-des-Lacs, QC G0T 1S0
Téléphone : (418) 439-2229 - Télécopieur : (418) 439-1475 - Courriel : info@saintaimedeslacs.ca
Site Internet : www.saintaimedeslacs.ca

Mot de la mairesse

Par Claire Gagnon



La saison d'été est à nos portes et nous désirons inviter notre population à venir constater toutes les modifications apportées à notre Base de Plein Air du lac Nairne. Nous tenons à remercier notre personnel pour la qualité de leur travail.

Nous vous rappelons que tous les contribuables ont accès au site gratuitement durant la saison estivale.

Une invitation spéciale vous est lancée à décorer vos maisons pour accueillir le Rodéo de Charlevoix qui aura lieu du 23 au 26 juin prochain et de plus, un concours de participation est lancé afin de gagner une paire de billets VIP qui sera tirée au hasard au bureau municipal lundi le 20 juin prochain.

Un autre événement d'envergure aura lieu dans notre municipalité du 29 au 31 juillet prochain, le Triathlon de Charlevoix. Nous vous invitons en grand nombre à venir encourager tant l'organisation que les athlètes qui y participeront.

Le Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie est ouvert depuis le 27 mai dernier et nous vous invitons à visiter ce joyaux touristique.

Je tiens à vous rappeler l'importance de la sécurité nautique, routière ainsi que la préservation de nos forêts et parcs.

Soyons vigilants et un bon été à vous tous !

Chemin Tremblay

Le conseil a adopté une proposition pour le refinancement de l'emprunt pour le chemin Tremblay (règlement 276) pour un montant de 369 000 \$, pour les cinq prochaines années aux taux d'intérêt de 1,75 % / 1,9 % / 2,05 % / 2,15 % / 2,25 % respectivement.

Protocole d'entente provisoire

Le conseil a accepté un protocole d'entente provisoire proposé par la direction de **L'Écho des Trois Montagnes** (qui comprend les trois écoles primaire de NDDM, St-Aimé-des-Lacs et Clermont) pour l'utilisation du gymnase et du terrain de jeu de l'école Beau-Soleil de St-Aimé-des-Lacs.

Selon cette entente qui débute le 6 juin 2016 et qui se terminera le 31 décembre 2016, la municipalité pourra utiliser ces équipements en dehors des heures habituelles d'école.

Les couts sont de 100 \$ par mois pour le gymnase et de 100 \$ par mois pour le terrain de jeu durant les vacances d'été de l'école.

Si des citoyens désirent utiliser ces équipements, ils n'ont qu'à s'adresser au personnel du bureau municipal.

Centre aimélacois; Rampe pour handicapés

La municipalité procèdera à un appel d'offres pour la reconstruction de la rampe pour handicapés au centre aimélacois afin de la mettre aux normes.

Base de plein air du lac Nairne



• Alimentation en eau potable

Suite à la réception des offres pour la fourniture des équipements nécessaires à l'alimentation en eau potable, St-Aimé-des-Lacs a passé commande pour l'achat et l'installation des équipements pour une somme de 13 000 \$ TTC. La municipalité procédera à leur installation après avoir reçu le certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

• Réseau de communication (WiFi)

St-Aimé-des-Lacs procédera à l'achat d'un routeur pour permettre l'utilisation d'Internet sur les 24 terrains du secteur A.

• Calendrier et tarifs

Le dépliant informatif pour la saison 2016 est disponible au bureau municipal, au garage Paul Tremblay et dans divers commerces de la région. Vous y trouverez le calendrier des activités, les tarifs TTC et le plan du site. On remarquera le réaménagement du secteur A avec ses 24 terrains refaits à neuf.

• Réaménagement du terrain

Au moment d'écrire ce bulletin, la phase 1 du programme de réaménagement du terrain était pratiquement terminée. On remarquera un accès plus aisé pour utilisateurs du secteur A et de nouveaux équipements à la plage dont entre autres le gazébo et les balançoires préparés par les employés municipaux que nous remercions pour leur bon travail.



Viactive

La dernière séance de Viactive s'est tenue mercredi le 8 juin en présence **Mme Marianne Martel-Thibault**, coordonnatrice des programmes VIACTIVE et PIED de la région de la Capitale-Nationale régionale. Il semble que ce programme ait été très apprécié puisque la majorité des participants ont persisté jusqu'à la fin.

Nous remercions les animateurs bénévoles, **Mmes Danielle Lessard, Monique Gravel et Gaétane Savard**, ainsi que **MM Ghyslain Thivierge et Marc-André Lussier**.

Zone de vitesse dans le secteur de l'école

St-Aimé-des-Lacs a demandé au MTQ une réduction de vitesse dans le secteur de l'école Beau-Soleil. Présentement, la vitesse maximum permise est de 50 km/h; elle passera à 30 km/h si la demande est acceptée.

Don à la Fabrique St-Aimé-des-Lacs

Vous remarquez que des travaux de stabilisation de la fondation sont en cours à la vieille chapelle en face du lac Ste-Marie, pour en assurer la pérennité. L'ordre de grandeur de leur coût est de 25 000 \$. Comme ce projet de réparation représente une dépense énorme pour la Fabrique, celle-ci a demandé à la municipalité une contribution pour lui permettre de mener son projet à terme. St-Aimé-des-Lacs a décidé de lui octroyer un don exceptionnel de 5 000 \$ à titre d'aide pour la préservation d'un édifice patrimonial.

Feu clignotant à l'intersection de la route 138 et de la rue Principale.

Le ministère des Transports du Québec a, dans les dernières années, reconstruit la route 138 dans la municipalité de St-Aimé-des-Lacs et, par le fait même, réaménagé son intersection avec la rue Principale.

Ce projet s'est avéré une amélioration remarquée par rapport à la situation antérieure. Cependant, nous constatons depuis que le passage de la route 138 à la rue Principale (vice versa) est devenue problématique.

À deux reprises dans le passé, le conseil municipal a rencontré les représentants du MTQ pour discuter de la situation et de l'installation d'un feu clignotant. Devant le refus du MTQ, St-Aimé-des-Lacs a lancé une pétition pour demander au ministre des transports d'y installer un feu clignotant pour rendre l'intersection plus évidente et sécuritaire. Nous avons déjà plus de 120 signatures (ce qui représente 10% de la population) et nous comptons en obtenir bien d'avantage.

La pétition est disponible pour signature au bureau municipal et au garage Paul Tremblay.

Nous vous invitons à supporter cette démarche en vous présentant à un de ces deux endroits et en signant la pétition.

Infos-biblio La Plume d'Or

par **Monique Gravel**

Vous êtes invités, adultes et jeunes, résidents et saisonniers, à venir choisir votre lecture estivale. De nouveaux romans sont nouvellement arrivés et un nouveau lot de livres de la CRSBP vient tout juste d'être placé sur les rayons (romans, documentaires, BD et albums).

Durant l'été, la biblio est ouverte à tous les deux mardis de 18h45 à 20h, voici les dates : **5 et 19 juillet, 2, 16 et 30 août**. L'horaire régulier reprendra le 10 septembre.

Les bénévoles vous souhaitent un bon été !

Centre récréatif Aimélacois

Par Nadia Dufour, présidente

Pour de l'information ou pour effectuer une réservation, veuillez contacter **Mme Manon Lavoie** au **418.439.0202**.

Fête de la famille et Journée des bénévoles

Par Nadia Dufour, présidente



Afin de souligner notre nouvelle politique familiale, le Centre récréatif aimélacois est fier d'inviter tous les gens de St-Aimé-des-Lacs à venir célébrer avec nous dimanche, le **10 juillet, de 9 h 30 à 15 h, à la base de plein air du lac Nairne**. Nous profiterons de cette journée multigénérationnelle pour souligner le travail fantastique

de tous nos bénévoles qui œuvrent dans différents organismes de notre municipalité.

Il y aura un diner hot-dog gratuit, des jeux gonflables pour les 0-12 ans, activités diverses, surprises, maquillage et bien sûr la plage avec sauveteur qui sera un incontournable!

URGENCE URGENCE URGENCE! Pas de panique; SADL est toujours là pour répondre.

Tel qu'indiqué dans notre bulletin d'octobre 2015, nous vous rappelons les numéros de téléphone à composer en cas d'urgence pour des problèmes reliés à la municipalité:

- Durant les heures d'ouverture du bureau municipal: **418.439.2229**
- Lorsque le bureau municipal est fermé: **418.633.6650**

Réseau d'eau potable au village, ou, « Quand la surconsommation nous contraint à des restrictions couteuses »

Suite à un constat accablant du niveau élevé de la consommation de l'eau potable au Québec, le gouvernement du Québec a adopté en 2011 sa Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, élaborée par le le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Cette politique impose entre autres aux municipalités, un objectif de diminution de 20% de la consommation de l'eau potable. Cette stratégie rend conditionnelle l'attribution de toute aide financière à l'adoption de mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites de la part des municipalités.

Dernièrement, St-Aimé-des-Lacs a reçu un avis du MAMOT à l'effet que les objectifs pour St-Aimé-des-Lacs n'étaient pas atteints. En conséquence, le MAMOT impose à St-Aimé-des-Lacs d'installer des compteurs d'eau pour 14 commerces et une vingtaine de résidences raccordés au réseau municipal. Au cout approximatif de 1 000 \$ par commerce et de 500 \$ par résidence, St-Aimé-des-Lacs devra prévoir une dépense de l'ordre de 25 000 \$ à cet effet.

Pour mettre les choses en perspective, cette seule dépense est plus couteuse que tous les investissements que nous mettons à fournir de l'eau potable à la Base de plein air du lac Nairne !

Soccer

Par Monique Gravel

Une trentaine (30) de jeunes de 7 à 10 ans de Saint-Aimé-des-Lacs forment 2 équipes soient dans les catégories U8 et U10. Ils pratiquent à chaque semaine à la base de Plein air et chacune des équipes aura 12 parties à jouer (6 local et 6 extérieur). Remerciement aux entraîneurs **James Dufour** et **Frédéric Tremblay**.

Rodéo de Charlevoix

La septième édition du Rodéo de Charlevoix aura lieu du 23 au 26 juin prochains à l'Hippodrome de la vallée de St-Aimé-des-Lacs. Le programme est disponible sur Internet à <http://rodeodecharlevoix.com/programme>. Cette année, la marraine d'honneur est Mme Sylvie Boucher, Députée fédérale de Charlevoix qui sera avec nous toute la durée de l'événement.

La municipalité a commandité l'événement pour la somme de 5 000 \$. En conséquence, les organisateurs du rodéo invitent les citoyens de St-Aimé-des-Lacs à participer gratuitement au **Feu de la Saint-Jean** qui aura lieu vendredi le 24 juin à compter 20 h 30, et au spectacle du groupe country **The Moonshiners** le soir même, sous le chapiteau.

Pour obtenir leur laissez-passer, les citoyens doivent se présenter d'ici le 20 juin au bureau municipal durant les heures d'affaire, munis d'une preuve de résidence (permis de conduire, compte de taxe municipal).

L'événement sera certainement haut en couleurs et nous encourageons tous les citoyens à y participer en grand nombre.

Pour marquer l'événement, le Rodéo lance un concours de décoration qui donne la possibilité de gagner un des trois prix dont, une paire de billets VIP, une paire de billets de fin-de-semaine, et une paire de billets pour une journée.. Pour y participer, vous n'avez qu'à remplir le coupon de participation que vous avez reçu par la poste. et le déposer au bureau municipal avant le tirage au sort qui aura lieu à ce même bureau, lundi, le 20 juin prochain.

Le parc & le terrain de jeu

Par Monique Gravel

Le terrain de balle-molle est disponible pour toute personne intéressée.

De nouvelles balançoires (pour les petits 0-3 ans) ont été ajoutées au parc à jeux. Venez en profiter avec vos tout-petits. (Politique familiale)

Camp de jour estival du 27 juin au 19 août (8 semaines)

Par Monique Gravel

Il reste 3 inscriptions à combler.

Le camp de jour est ouvert aux jeunes (5-12 ans) de l'extérieur de St-Aimé-des-Lacs ainsi qu'aux saisonniers de St-Aimé-des-Lacs. Le coût pour le 1er enfant est de 140 \$, pour le 2e 120 \$. le 3e 100 \$. Le service de garde : 80 \$. Ces coûts couvrent les 8 semaines.

Un souper bénéfice au profit de l'OPP (organisme de participation des parents) de l'école Beau-Soleil aura lieu lundi 20 juin à la plage de la Base de plein air du lac Nairne. Au menu: poulet BBQ avec frites, sauce et salade de chou, breuvage 13 \$; ainsi que 2 hot-dogs et breuvage 5 \$. Sur place, des billets de tirage seront en vente pour nos nombreux prix de présence. Du café et des biscuits seront aussi disponibles à faible coût.

Les cartes pour les soupers sont disponibles auprès des élèves de l'école ou en téléphonant à l'école au 418.439.2006. Acheter vos cartes avant le 14 juin.

Les profits de cette activité permettront aux élèves de vivre des sorties et des activités à plus petit coût pour les parents l'an prochain.

L'OPP et les membres du personnel vous remercient de votre appui !

Le Grand défi Pierre Lavoie

Par Monique Gravel

La tournée des écoles de l'acte d'établissement l'Écho des trois montagnes (Saint-Aimé-des-Lacs – Notre-Dame des-monts – Clermont) aura lieu mercredi 15 juin, les élus municipaux sont invités à accompagner l'équipe qui partira de l'école de Notre-Dame des-monts à 8 h 30 et se dirigera vers l'école Beau-Soleil pour terminer à l'école de Clermont. Chacune des écoles recevra une somme de 3 000 \$ pour l'achat d'équipement sportif scolaire.

Déchets encombrants et rebuts métalliques

Dans certains secteurs de la municipalité où on retrouve plusieurs rues privées non desservies, la municipalité a fait installer des conteneurs de grande capacité pour les déchets domestiques. On remarque qu'à ces endroits, on y retrouve des déchets métalliques et encombrants de toute sorte autour des conteneurs, ce qui rend ces lieux insalubres et inhospitaliers.

Croyant que cette pratique relève de l'ignorance ou de la méconnaissance des règlements à ce sujet, et des services disponibles, nous vous en rappelons les grandes lignes.

Le gestion des matières résiduelles est la responsabilité de la MRC de Charlevoix-Est. Celle-ci a mis sur pied un programme de gestion des matières résiduelles (PGMR). Les principales catégories de matières résiduelles sont:

- Les déchets;
- Les matières recyclables;
- Les résidus domestiques dangereux;
- Les résidus verts et compost;
- Les matériaux de construction;
- Les encombrants.

Pour les deux premières catégories, l'entrepreneur à qui incombe de rendre ce service, a déjà distribué le calendrier de collecte en fonction des municipalités desservies.

Pour les **résidus domestiques dangereux** (peinture, huiles, contenants et filtres à huile, piles, batteries et lampes fluocompactes), les citoyens peuvent les apporter au bureau municipal où ils seront pris en charge par la municipalité.

Les **résidus verts et compost** sont acceptés dans les écocentres de Charlevoix-Est.

Les **résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)** sont acceptés dans les écocentres où ils sont compactés puis acheminés vers un centre de tri spécialisé dans la valorisation de ce type de résidus; ce qui rapporte un certain bénéfice à la MRC et donc à la population

Dans le cas des **encombrants** (électroménagers, meubles, matelas, tables, chaises, lits, commodes, divans, bibliothèques, équipements informatiques et matériel électronique, pneus et autres semblables), la MRC en fait la collecte deux fois par année soit une semaine vers le début mai et une semaine vers le début septembre. En dehors de ces deux semaines, la municipalité de St-Aimé-des-Lacs en fait la collecte sur demande (**418.439.2229**).

L'écocentre le plus près de St-Aimé-des-Lacs est situé à Clermont au 119, chemin Snigole. On peut le contacter au **418.439.3947**, poste 5070. Chaque adresse civique a droit d'y déposer sans frais jusqu'à une tonne de déchets (spécialement les encombrants et les CRD) par année. **Il est ouvert toute l'année du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h, et de mai à septembre en plus, les samedis de 8 h 30 à 17 h.**

Pour une information plus complète à propos des calendriers et services disponibles, nous vous référons au service de collecte de la MRC au **418.439.3947** et au site web: <http://mescollectes.ca>

Pour le calendrier des collectes à St-Aimé-des-Lacs: <http://mescollectes.ca/mes-collectes/municipalite-de-saint-aime-des-lacs/>

Dans le cas des **matières réutilisables**, il existe aussi des récupérateurs qui sauront les faire parvenir à des gens dans le besoin. Parmi ces récupérateurs, nous retrouvons:

- Meubles et électroménagers
 - Centre-Femmes aux plurielles: **418.665.7459**
 - Programme Recyc-Frigo: **1.877.493.7446**
- Vêtements
 - École Beau-Soleil: **418.439.2006**
 - Service aide alimentaire et budgétaire: **418.665.4197**

Avec toutes ces informations, nous pouvons imaginer que nos emplacements de conteneurs demeureront propres et exempts de déchets encombrants.

Aidez-nous à garder notre environnement propre, salubre et accueillant.

Lac Ste-Marie

Lors d'une rencontre avec **Transport Canada** en 2015 pour discuter des restrictions et de bouées sur le lac Nairne, le conseil municipal a appris que le **lac Ste-Marie** faisait aussi l'objet de restrictions depuis 2007.

En effet, puisqu'à l'époque le **lac Ste-Marie** servait de source d'eau pour l'aqueduc municipal, la municipalité avait demandé à **Transport Canada** d'y restreindre l'usage de moteurs à essence. Cependant suite possiblement à un malentendu, **Transport Canada** a imposé une restriction sur tous les types de moteurs incluant les moteurs électriques.

Lors de cette même rencontre, Transport Canada nous a fait part du processus très structuré pour présenter une demande de restriction (ou pour lever une restriction). Ce processus comprend quatre étapes:

- Consultation
 - Identifier les intervenants
 - Informer les intervenants à propos des préoccupations relatives au plan d'eau
 - Consulter les intervenants
 - Réunir l'information pertinente
- Demande de restriction (ou de lever une restriction)
- Évaluation par Transport Canada
- Évaluation par le secrétariat du conseil du trésor du Canada.

Toute cette démarche prend habituellement de deux à quatre ans tout dépendant de la qualité du dossier, du type de restriction et de ses impacts.

Dans le but de lancer la démarche, St-Aimé-des-Lacs a tenu, le 31 mai dernier, une rencontre d'information des utilisateurs du lac Ste-Marie à laquelle ont participé quelques 39 citoyens.

Durant cette rencontre, l'historique de la restriction fut expliquée ainsi que la démarche à suivre pour demander de lever la restriction.

Vous pouvez consulter le document « Guide des administrations locales. Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments » produit par transport Canada et disponible à l'adresse suivante:

http://www.tc.gc.ca/media/documents/securitemaritime/GUIDE_DES_ADMINISTRATIONS_LOCALES_2014_-_FRANCAIS_-_ACCESSIBLE_PDF.pdf

Le cladocère épineux, vous connaissez?



Depuis quelques années, nous obligeons les propriétaires de bateau (de toute sorte) à les faire laver à la rampe de mise à l'eau avant de mettre leur embarcation sur le lac Nairne. Cette mesure vise à protéger le lac contre les espèces envahissantes qui ont le potentiel de nuire à l'environnement du lac. Parmi celles-ci, une nouvelle espèce a fait son apparition au Québec: le **cladocère épineux**. Retenez bien ce nom car il reviendra souvent dans l'avenir et pourra vous servir lors de votre prochaine partie de Scrabble.

Pour vous mettre en appétit, voici, à la page suivante, quelques extraits adaptés du site Internet du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) <https://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/envahissantes/cladocere.jsp>

Le **cladocère épineux** est un zooplancton mesurant de 1 à 1,5 cm de long environ et sa queue occupe plus de la moitié de sa taille. Cette queue, droite ou légèrement incurvée, est parsemée d'épines sur la longueur. Le **cladocère épineux** a un gros œil noir et une bande rouge qui parcourt la moitié de sa queue. Des teintes orange, bleues et vertes peuvent être visibles sur son corps. Une poche, en forme de ballon, se trouve sur le dos des femelles et renferme les œufs. Il est facile de noter la présence de cette espèce qui s'agglomère autour des lignes et des lests de pêche (downrigger).

Le **cladocère épineux**, comme toute espèce aquatique envahissante, peut se propager selon différents vecteurs, dont entre autres, par l'intermédiaire des activités récréatives (bateaux, chaloupes, canots, kayaks, motomarines, plongeurs) et de la pêche (bateaux, équipement de pêche, seaux d'appâts). Les œufs ont la capacité de survivre dans des conditions défavorables, et ce, même lorsque la femelle qui les porte est morte. Les œufs et les adultes peuvent se retrouver dans l'eau contenue à bord d'embarcations en tout genre ou rester accrochés à l'équipement utilisé dans les activités de pêche récréatives et nautiques. On peut donc trouver des **cladocères** dans les viviers à bord des embarcations de pêche, dans l'eau des moteurs, ou encore dans les caissons des kayaks, accrochés aux fils ou aux filets de pêche, aux câbles de lest automatique et aux cordes. Les œufs peuvent aussi survivre au tractus digestif d'un poisson qui s'est nourri de cladocères femelles. Ainsi, un poisson qui est transféré d'un plan d'eau à un autre peut être le vecteur d'introduction et de propagation du **cladocère épineux**.

Le **cladocère épineux**, compte peu de prédateurs. Il exerce pour sa part une prédation vorace sur les toutes petites proies (zooplancton) dont il s'alimente.

Comme il n'existe aucun moyen de lutte efficace contre ce tout petit organisme, la prévention représente le meilleur moyen d'empêcher sa propagation. Il est encore temps de protéger les plans d'eau intérieurs qui n'ont aucune connectivité hydrographique avec les plans d'eau envahi par le **cladocère**.

Pour cela, il est fortement recommandé de nettoyer les embarcations et tout l'équipement utilisé dans les activités de pêche récréative et nautiques.

Pour éviter de propager des espèces exotiques envahissantes entre différents plans d'eau, il importe de respecter les mesures de précaution qui s'imposent à chaque fois que vous visitez un nouveau plan d'eau:

- **Inspectez** votre embarcation, la remorque ainsi que l'équipement et retirez entièrement la boue, les plantes aquatiques, les débris et les animaux visibles avant de quitter le plan d'eau. Il importe de les jeter dans un endroit, comme des poubelles, qui préviendra leur réintroduction dans le milieu naturel ;
- **Videz** toute eau pouvant se trouver dans votre embarcation, tels que dans les viviers, le moteur, la cale et les glacières avant de quitter le plan d'eau;
- **Nettoyez** l'embarcation, sa remorque ainsi que tout équipement ayant été en contact avec l'eau. Il est recommandé d'utiliser une laveuse à pression, à une pression de 2600 psi, pour permettre de bien déloger les organismes sans endommager l'embarcation. L'utilisation d'eau froide est tout à fait acceptable. Toutefois, l'utilisation d'eau chaude à 50°C permet de tuer les organismes en plus de les déloger,
- **Séchez** votre embarcation, la remorque et l'équipement pendant au moins cinq jours, à un taux d'humidité de 65 % ou moins, avant d'accéder à un autre plan d'eau.

